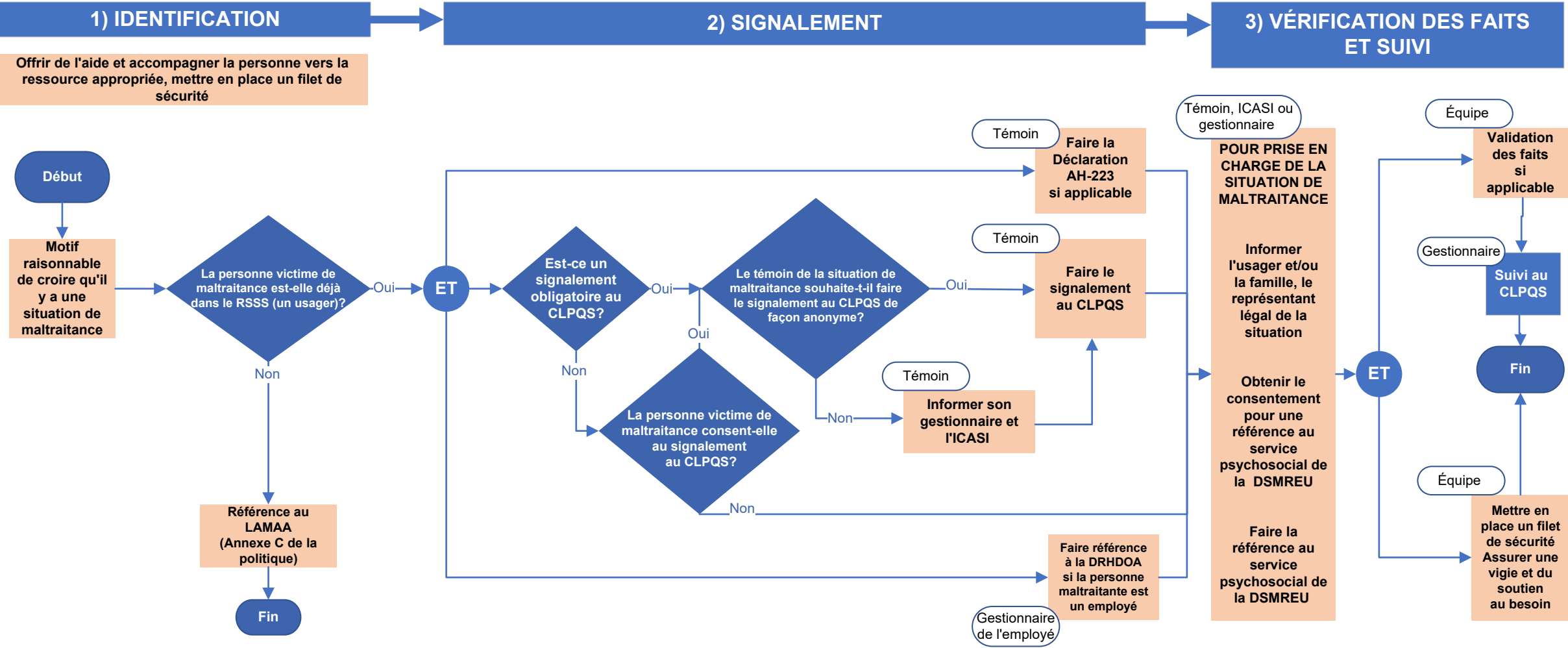


DIRECTION DES PROGRAMMES SOINS CRITIQUES ET SPÉCIALISÉS
TRAJECTOIRE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES ÂÎNÉS ET LES PERSONNES MAJEURES
EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ



Tout au long de la trajectoire, il est essentiel de référer aux procédures en place ainsi qu'aux autorités policières s'il y a un motif raisonnable de croire qu'il y a un **risque de mort ou de blessure grave** pouvant résulter d'un acte de violence.

DIRECTION DES PROGRAMMES SOINS CRITIQUES ET SPÉCIALISÉS

TRAJECTOIRE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES ÂÎNÉS ET LES PERSONNES MAJEURES

EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Qu'est-ce que la maltraitance?

« Un geste singulier ou répétitif ou un défaut d'action appropriée qui se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance et qui cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse à une personne. » (Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, 2022, art. 2)

7 types et quelques exemples :

Psychologique: menace, chantage, manipulation, humiliation, etc.

Physique: rudolement, privation de conditions favorables au confort, non-assistance, administration inadéquate de la médication, utilisation inappropriée de contention, etc.

Sexuelle: propos ou attitudes suggestifs, blagues à caractère sexuel, privation d'intimité, attouchements, etc.

Matérielle ou financière: transaction bancaire sans consentement, pression à modifier un testament, usurpation d'identité, etc.

Organisationnelle: offre de soins ou de services inadaptée, etc.

Âgisme: Infantilisation, indifférence, restriction ou imposition en raison de l'âge, etc.

Violation des droits: imposition d'un traitement médical, déni du droit de choisir, refus d'offrir des soins ou des services, etc.

Témoin = La personne ayant un motif raisonnable de croire qu'il y a une situation de maltraitance.

